

grand module, et le 1<sup>er</sup> prix de direction. Ces *botresses* chantent et dansent, ce qui ajoute au pittoresque du spectacle.

Le cortège des sociétés populaires wallonnes aurait son correspondant dans les Gildes, Serments et Chambres de rhétorique flamandes, que l'on a vues à Liège il y a quelques années et qui, par la splendeur des costumes, les joyaux de Rois, les étendards, les Fous, ont tout-à-fait séduit et charmé le public.

Ce n'est pas tout. A l'un des derniers cortèges de Liège-Attractions, l'un des groupes les plus remarquables fut celui de ces Ardennais en costume villageois du siècle dernier, qui dansaient avec une correction et un brio remarquables les vieilles danses du pays : *li maclotte*, *li passe-pid*, *l'amoureuse*, *li novètté*, etc. Ceci est une indication dont on peut tirer plusieurs idées à développer. D'abord les vieux costumes populaires flamands et wallons pourraient être restitués par différents groupes, dansant les vieilles danses, jouant les rondes à baisers et les rondes de jeu. D'autres éléments traditionnels s'indiquent ici : la *ronde-danse* condruzienne, la *danse-corante* hesbignonne, la *coraute* verviétoise, le *bran* de Hesbaye, le *crâmi-gnon* liégeois. Le cortège de la Jeunesse, à la *ducace* ou *dicêce* est assez différent dans le Borinage et dans d'autres régions du pays pour donner lieu à plusieurs figurations. A elles seules les marches de l'Entre-Sambre-et-Meuse fourniraient un défilé d'un kilomètre au moins... Dans le même ordre d'idées, on ne peut oublier les types carnavalesques avec, en tête, les luxueux *Gilles* de Binche et leurs *Paysans* : le « marchand de cochons » de Liège; le *scandaule* bruxellois, le *solai*, le *sâvâilje-cayet*, le *Boulangier*, le *Pêcheur*, etc.

Maints groupes des fêtes populaires pourraient également prendre place ici. Par exemple, le *Durmené*, de Jemmapes; *Bidodus*, de Cour-sur-Heure; *l'Atton r'trouvé*, du Borinage; le Jeu de l'Animal décapité, le *meyboom*, la Fête des Louches de Commines, le Grand-Feu de Carême et de la St-Jean, le groupe des Trois Rois en Flandre et au Pays de Liège, le char du Coq de la Moisson en Hesbaye, la Pucelette de Wasmes, les Compagnons du tir de l'oiseau, le *role* ou pasquille d'Ardenne, la Reine de mai du pays Gaumet. Un groupe de saints facétieux : *St-Lundi*, *St-Mâcraue*, *St-Pansau*, *St-Pout-Mâ*, *St-Censes*, *St-Pan*, etc., précéderait le défilé des types populaires : Zabai, Bazoef, Marcachou, Plubeau, etc. Et St-Nicolas, et le Juif-Errant, et le Nuton, et le Kaboutermanneke, et le Berger-magicien, le vieux Sorcier avec son grimoire, le Guérisseur avec sa collection de simples, la Sorcière avec son balai, son chat noir et sa poule... On a montré dans certains cortèges à succès bien des choses plus inattendues que celles-là.

Le théâtre populaire, les marionnettes liégeoises, montoises,

bruxelloises, sont plutôt dans le genre « exposition », ainsi que le cabaret populaire flamand, et le cabaret wallon avec ses « assauts de chant ».

Au fait, pourquoi ne ferait-on pas, outre le Cortège de la tradition populaire, une exposition du Folklore wallon et flamand, une Exposition d'Ethnographie populaire ?

Si l'on voulait fouiller davantage l'idée d'associer les manifestations traditionnelles populaires aux fêtes nationales, si d'autre part on voulait faire grand, on pourrait tirer parti, avec les développements qu'elle comporte, de l'œuvre si intéressante entreprise par MM. DE BRUYN et MAX ELSKAMP. Il en résulterait une manifestation de valeur ethnique et d'une importance attractive tout-à-fait particulière. La petite et charmante Exposition de folklore qui s'ouvrit il y a quelques mois au Palais de Justice de Bruxelles constitue dans ce sens une indication précieuse. Mais, pour le gros public, auquel ces intelligents collectionneurs n'ont pas eu, en cette circonstance, l'intention de s'adresser, une exposition de folklore devrait nécessairement être développée, éclairée et « encadrée ».

Le folklore donne en bien des points la clé de la vie morale du peuple. Mais le folklore s'étend très loin.

Il serait facile de réaliser une galerie de poupées représentant les types populaires et légendaires dont nous avons signalé les plus connus, une galerie du costume traditionnel, une série de spectacles populaires : on a vu plus haut quelle variété tout cela nous offre.

Dans des vitrines on étalerait les jouets traditionnels que l'enfant construit lui-même ou que les modestes artisans de village construisent pour lui. On verrait encore les mille et un remèdes de la médecine traditionnelle : le marron et la peau d'anguille qui guérissent le rhumatisme, l'eau de St-Jean pour les yeux, les clous de cercueil contre le mal de dents, les *paquets* contre la fièvre-lente; *li r'mède di sept sôrts*, etc., etc. Tout à côté, la nombreuse série des amulettes aurait une place d'honneur. Ailleurs, on verrait les innombrables spécimens de l'imagerie populaire. Plus loin, les petits livres de colportage qu'on lit à la veillée; tout près, le tas énorme des ouvrages wallons destinés au théâtre villageois. Les jeux d'enfants pourraient figurer tout au moins dans les séries de photographies ou de croquis (1). En nature on montrerait encore les déli-

(1) Inutile de signaler à nos compatriotes flamands le magistral ouvrage de MM. DE COCK et IS. TEIRLINCK que publie la « Koninkl. Vlaamsche Académie » : *Kinderspel en Kinderlust*, dont 2 vol. ont paru et qui donne la description complète et illustrée des innombrables jeux d'enfants de la Sud-Neerlande (c'est-à-dire le pays flamand belge). C'est le résultat méthodique de l'enquête la plus complète qui ait encore été faite sur les jeux d'enfants.

cieuses pâtisseries et les bonbons qui ornent la table du paysan et de l'ouvrier, et qui flattent le goût des grands et des petits enfants : la *doréye*, la *bouquette* et les *S*, de Liège; la couque de Dinant, le macaron de Beaumont, le *cramique* de Bruxelles, le *cougnou* de Verviers et celui du Condroz (ce n'est pas le même !), la *cougnote* du Hainaut, la *tarte al djote*, de Nivelles, etc., etc.

Ce sont là les éléments d'une exposition d'ethnographie auxquels on pensera tout d'abord, après l'excellent essai réussi par MM. DE BRUYN et MAX ELSKAMP. Mais on songera aussi à bien d'autres choses, à l'architecture, au mobilier, aux vieux métiers, à l'industrie populaire elle-même. Et l'on rêvera de tirer de tous ces éléments quelque chose d'analogue à ce que l'on a vu à la curieuse exposition ethnographique nationale du D<sup>r</sup> PIRRE, à Palerme, et surtout à la célèbre exposition de Prague, dont le D<sup>r</sup> ZIBRT a rendu compte dans plusieurs volumes de *Cesky lid* et qui a tant fait pour le réveil de l'esprit national tchèque.

Il serait tout-à-fait neuf de présenter la plupart de nos documents ethnographiques, non par des plans ou des photographies, non par des séries d'objets en nature, bien classés et dûment étiquetés, non dans des vitrines et des salles d'exposition — mais à leur place dans le milieu même de la vie rurale et populaire. Avec les moyens dont dispose la grande Commission des Fêtes nationales, il n'y a rien d'impossible...

Il ne s'agirait donc pas de faire quelque chose comme ces vieux quartiers d'Exposition universelle, composés de maisons mortes, toutes en façades, devant lesquelles le gros public défile avec plus ou moins de rapidité, s'acheminant vers quelque guinguette où le bock se paie seulement un peu plus cher qu'en ville.

Ce que nous voudrions voir, c'est un village *vivant*, ou plutôt deux villages, l'un flamand, l'autre wallon, ou mieux encore, des séries de maisons, les unes rapprochées quand cela se justifierait, les autres dispersées, chacune donnant le type d'architecture rurale ou bourgeoise particulier à telle ou telle contrée du pays. Je suppose que la maison rurale flamande a ses types régionaux comme la maison wallonne. Voici que précisément les protecteurs des sites (notamment ceux de la province de Namur) et les architectes patriotes les plus avisés (voir notamment le deuxième numéro de la revue *le Cottage*) s'intéressent vivement à ces types de construction autochtone, qui s'harmonisent si bien avec le site, et qu'on oppose si raisonnablement aux villas rococos dont l'invasion déshonore les rives de la Meuse.

Les types dont il s'agit seraient représentés ici par des maisons

habitées, meublées et ouvertes au public. On y verrait la dentellière de Bruges, la tresseuse de paille de Roclenge, l'armurier de Liège (voir le décor du 1<sup>er</sup> acte de *Jean Michel*), le sabotier d'Ardenne, le tisserand de la Vesdre, le vannier campinois, etc. Il y aurait aussi des négociants, j'entends, de petits débitants. Les curiosités gastronomiques flamandes et wallonnes y seraient préparées et vendues. L'imagerie populaire, les menus produits des industries locales y seraient débités par d'accortes paysannes qui parleraient wallon ou flamand, et à qui pareil négoce ne déplairait pas plus que la pratique de la danse du ventre ne gêna les Montmartroises de contrebande. On verrait circuler certains marchands ambulants aux marchandises pittoresques, et, dans les coins, à côté de l'échoppe du barbier ou du savetier, travailleraient l'étameur ambulant, le « mignon » ardennais, le retapeur de parapluies, le rémouleur et d'autres. Ces ouvriers existent, on n'aurait qu'à les extraire, comme les autres, des ateliers où ils pâtissent à présent et à les inviter à travailler pour la circonstance en plein air comme autrefois. Je signale pour mémoire les musiciens ambulants, et la grange où l'on danse au son d'un vieux crin-crin, ou simplement au son d'une chanson, *li danse al linwe*...

Il est entendu, au reste, que ces maisons, ouvertes au public, seraient ornées de vieux meubles et d'ustensiles authentiques. C'est dans l'ornementation de ces intérieurs que l'imagination du folkloriste aurait beau jeu. Mais elle serait puissamment aidée par les participants eux-mêmes de cette exhibition d'un nouveau genre. Il suffirait de les convaincre — on a le temps — de se bien montrer tels qu'ils sont, non seulement avec leur attirail personnel, mais dans leur milieu familial traditionnel. Ils n'auraient qu'à faire appel à la collaboration fervente de leurs grand'mères !..

Seule l'architecture demanderait quelque recherche, car, nous devons le dire pour notre honte, sur ce point, nous ne nous connaissons pas assez. Mais quant au reste, mobiliers, habitants, tout existe. Il suffit d'aller le chercher (le plus loin possible des centres urbains), de l'extraire pour un temps, tel qu'il est, sans retouches. Nul besoin de création. Le seul soin serait de réunir les bonnes volontés, que la Commission officielle est, semble-t-il, bien placée pour susciter.

On voit le résultat.

Dans cette exposition *publique*, qui ne serait ni une entreprise privée, ni une affaire financière, et qui, par conséquent, serait garantie contre tout truquage « attractif » interlope ou autre — on verrait positivement, sur des documents authentiques, dans un milieu varié, exactement restitué, dans tout son pittoresque local, la vie simple et fleurie de nos paysans du pays wallon et du pays

flamand, le peuple belge tout entier sous ses différentes caractéristiques matérielles et morales.

Je ne sais si je m'abuse, mais je crois que pareille tâche, pour un but si patriotique, au sens le plus sain et le plus complet de ce mot, serait vraiment digne d'être entreprise à l'occasion des Fêtes nationales de 1905.

Mais cela paraîtra peut-être trop grand. Une exposition ethnographique belge, et une exposition vivante, ce serait une grosse affaire. Mais quel clou !

Quoi qu'il en soit, un élément d'ordre pratique, facilement réalisable, est le Cortège dont nous avons d'abord parlé. On n'objectera pas que son organisation serait encore trop vaste, embrassant la Belgique tout entière ; ce n'est là qu'une difficulté tout apparente, puisqu'il s'agit de réunir des éléments existants, dont la combinaison seule est à créer.

Au reste, il suffirait de faire appel aux intérêts locaux. Nous voyons très bien pareil cortège se reformant successivement dans chaque chef-lieu de province, dans chaque centre du pays. N'y a-t-il pas, au sujet des fêtes nationales, des Comités provinciaux déjà constitués en vue de faire participer tout le pays à la commémoration que l'on veut fêter ? Il appartiendra sans aucun doute à ces Comités de reprendre en leur région ce qui se sera fait à Bruxelles, pour autant que cela ait sa place chez eux. Or, un cortège des traditions populaires a sa place partout, puisque chaque région du pays s'y trouvera par le fait représentée.

Quant au reste, il est vrai que ce cortège ne pourrait en aucun cas rivaliser de richesse et de splendeur avec les fameux cortèges de la Lumière, du Landjuweel et autres, entrepris naguère en Belgique. Un cortège des Traditions populaires n'aurait pas aux yeux de la bourgeoisie la valeur matérielle de ces entreprises de haut luxe artistique. Mais la foule des curieux ne s'en désintéresserait pas. Avant tout et surtout, le petit peuple y trouverait matière à délectation. Et, dans les fêtes — dites « populaires » parce qu'elles sont publiques — on ne songe pas toujours assez au peuple.

Il n'est cependant personne, je pense, qui trouve inutile de le confirmer dans ce que ses traditions ont de riant et de vraiment sain. Car, si on lui ôte cela, que lui restera-t-il ?

Faites donc quelque chose pour le peuple, Messieurs de la Commission nationale. Et pour être sûrs que vous atteindrez votre but, adressez-vous à lui-même, voyez ce qu'il aime et empruntez-le lui. C'est le fonds qui manque le moins.

O. COLSON.

### LES LIVRES :

**Vers mon clocher. Le festival de Belœil**, par Edmond DEFFERNEZ. — Un vol. in-8° de 169 p. — L. Surin, éditeur, Charleroi. Prix : 2 francs.

Sous ce double titre, l'auteur, un médecin qui a déjà prouvé d'heureux dons littéraires, M. Edmond DEFFERNEZ, a publié naguère un petit volume qui constitue un attachant carnet de souvenirs. Il y conte la plaisante odyssée d'une société d'harmonie du pays d'Ath, par une pluvieuse journée de concours au parc princier de Belœil. Le sujet est donc plutôt mince, et tiendrait dans les limites d'une chronique, mais M. DEFFERNEZ, qui a le goût des choses anciennes, n'a point pour but de captiver la grande foule des lecteurs. La joie qu'il cherche, il l'a déjà trouvée, c'est de baguenauder, à la bonne franquette, à travers son passé, dans les sites aimables de son Hainaut familial. Chaque page donne l'impression que l'auteur l'écrit pour son plaisir, sans craindre de s'enfoncer dans les parenthèses ni d'accumuler les hors-d'œuvre qui, à tout autre que lui, peuvent sembler parasites. Il sied de respecter sa désinvolte fantaisie, et de le laisser s'arrêter en chemin pour philosopher à bâtons rompus ou pour rêver de jadis. Descriptif et moraliste souvent débordant, il n'en fait qu'à sa tête, en bohème de la phrase qui se soucie fort peu des strictes règles de la nouvelle. Aussi bien, dans une écriture cursive et facile, son livre nous retient par sa couleur sincère et pittoresque, par une saine odeur de terroir, par une façon d'humour enthousiaste, de bonne humeur lyrique qui fait songer par instants au Daudet des *Lettres de mon Moulin*, par de spirituels et vivants croquis, par telles pages délicatement nostalgiques. Il est d'un observateur amusé, et qui sait finement se souvenir.

Ch. Delchevalerie.

**Répertoire bibliographique à l'usage du touriste en Belgique**, par Edmond SOMVILLE. — Première série. 1 vol. in-8° (24 x 16) de 144 pp. Collection du Touring-Club de Belgique, 11, rue des Vanniers, Bruxelles. Prix : 1 fr. 25.

Le titre de ce livre en fait connaître le but : guider les personnes qui désirent s'initier à l'étude du pays au point de vue de son passé, de ses richesses architecturales ou archéologiques, ou de ses sites, et spécialement indiquer d'une façon précise les sources d'instruction à l'usage des touristes.

Pour atteindre ce but, l'auteur a établi la liste la plus complète possible, non seulement des livres anciens et modernes, mais aussi des études et articles parus dans les journaux, les revues, les bulletins et annales des sociétés savantes, etc. Il tire ainsi de l'oubli pour le grand public maintes publications dans lesquelles abondent d'utiles renseignements.

Les sources indiquées, au nombre de 2578, sont groupées avec beaucoup de méthode, et le plan fait honneur au sens pratique de l'auteur. Le touriste désirent visiter n'importe quelle partie du pays trouvera, sur chaque chose à y voir, une liste de travaux historiques, descriptifs ou anecdotiques qui le prépareront à goûter de son excursion tout le profit et le plaisir possibles. Mais il va sans dire que l'ouvrage de M. S., utile aux

touristes, ne le sera pas moins aux écrivains, aux journalistes, aux instituteurs et en général à toutes les personnes qui, à l'occasion, doivent réunir des renseignements concernant le passé ou le présent de nos villes et de nos campagnes.

On ne saurait assez louer M. S. d'avoir entrepris et laborieusement mené à bien ce travail de bonne et saine vulgarisation. Son *Répertoire* si opportun et si instructif contribuera à répandre l'habitude des excursions motivées par tout autre chose que la plus absurde fantaisie, et dont, une fois faites, il ne reste que la satisfaction du snobisme accompli.

Ajoutons que l'ouvrage de M. S. est très bien édité et d'une lisibilité parfaite. Il est corrigé avec soin, et, nous le répétons, très complet. Ce n'est pas à dire qu'il ne soit pas possible d'y ajouter. L'auteur présente du reste son travail comme une « Première série ». En vue d'une Seconde, nous nous permettons de lui signaler *Wallonia*, qu'il est assez étonnant de ne pas voir citer une seule fois, bien que notre revue soit à la Bibliothèque royale, où M. S. est conservateur-adjoint. Nous ne croyons pas excessif de le prévenir qu'il trouvera ici, sans recherches épuisantes, quelques petites choses utiles à signaler...

O. C.

**Le Cottage, revue internationale de tout ce qui concerne l'habitation.** Directeur, M. Ch. DIDIER. — Bruxelles, 33, rue Forestière.

Sur l'initiative de M. Charles DIDIER, et avec la collaboration de notables Wallons, tels que Jean d'Ardenne, Paul Jaspar, Rassenfosse, Serrurier-Bovy, Albert Julin, Ernest Malvoz, et d'autres, une revue nouvelle vient de se fonder, sous ce joli titre : *Le Cottage*, et son programme se rattache à l'évolution extrêmement pacifiante à laquelle nous assistons sans presque nous en apercevoir, du retour au foyer et du retour aux champs.

A quelle belle et utile réaction se consacre cette publication nouvelle ! Voici qu'elle se destine à défendre la cause de la beauté simple, judicieuse, pratique, si souvent compromise par le mauvais goût industriel et par la mode. Certes, elle s'intéresse à l'assainissement des villes. Mais elle s'attache surtout à l'idée du *home* pour chacun ; et elle veut montrer, par autant d'exemples et par tous les calculs qu'on voudra, comment on peut à petits frais, répondre, pour la généralité des hommes, ouvriers et bourgeois, avec un égal souci d'art et de confort, à ce besoin social.

Aux yeux de tous les esprits sérieux de ce temps, la question sociale est vraiment, suivant le mot du philosophe, une question morale. La reconstitution du foyer, l'ornementation du *home*, l'exode urbain, le retour à la vie au grand air et en pleine nature, telles sont, aux yeux des promoteurs de la revue nouvelle, les premières bases de la réfection des mœurs.

On doit s'estimer heureux de voir répandre des idées aussi sages en notre pays et spécialement en Wallonie, où la plus odieuse et périlleuse imitation du citadin et du bourgeois tend à faire perdre irrémédiablement

au peuple rural, avec sa pittoresque originalité, l'heureuse dignité de ses mœurs et l'estime de la vie simple.

Conçu matériellement sur le type des grandes revues d'art anglaises et allemandes, *Studio, Kunst und Dekoration*, etc., *le Cottage* paraît chaque mois dans le format in-8° (22 × 28), abondamment illustré, et coûte 10 francs par an.

Nous lui souhaitons cordialement bon succès.

O. C.

**Ouvrages reçus.** — Alexandre GOICHON, *Menues Proses. L'Amour et la mort*. 2 vol. pet. in-8° (Maison des Poètes, 42, rue Mathurin Régnier, Paris). — Renée VIVIEN, *Du vert au violet*, 1 vol. in-12 (Lemerre, éd., Paris. Prix : 3 fr.). — Georges MONTALT, *Pincé!* comédie en un acte, en vers. Broch. in-8° (Impr. Vandeweghe, Gand). — Marius RENARD, *Chansons boraines*. Broch. in-8° (Edition du « Pays borain », Hornu, 1903. Prix : 0.75). — Louis de PAUW et Emile HUBLARD, *Notice sur des Antiquités préhistoriques belgo-romaines et franques découvertes dans la région d'Angre-Roisin, accompagnée d'une carte préhistorique et proto-historique*. In-8° avec 5 pl. (Extr. du t. 32 des « Annales du Cercle archéolog. de Mons ». Dequesne-Masquillier, éd., Mons, 1903). — *Cours théorique et pratique de langue flamande*, par E. VAN DRIESSCHE. Revu, remanié et augmenté par H. COPPÉ, prof. à l'Athénée royal de Bruges. In-8° cart. de 232 pp. (Geuens-Willaert, éd. Bruges, 1903. Prix : fr. 2.50). — Jules DEWERT, *Histoire de la ville d'Ath*. In-8° de 215 pp. avec 24 gravures. (Leherte-Courtin, éd. Renaix).

ERRATA du dernier n°, p. 199 : *Couvin, guide du touriste*. Le prix de cet ouvrage est de fr. 1-50.

#### UN WALLON.

Le général Brialmont, décédé le 21 juillet dernier à Bruxelles, était né en 1821 au régiment, à Venloo, d'une famille essentiellement militaire. Ses parents étaient de Seraing-sur-Meuse. Le nom de Brialmont est un nom wallon. Il y a des lieux-dits Brialmont à Tilff et à Chénée. Ce mot a passé comme nom de famille, et l'on connaît des Brialmont dans toute la région. Il se prononce en wallon *Briyémont*, et *Briyémont* est le nom traditionnel d'un personnage légendaire, un berger-magicien connu de temps immémorial et dont WALLONIA a parlé à différentes reprises (voir t. II, p. 78, et 137 note ; III, 26 ; V, 177).

Nous croyons inutile de résumer longuement la carrière du Belge illustre qui a assuré victorieusement la défense de la patrie. Un des côtés bien wallons de son caractère était cet esprit d'indépendance qui, dans des circonstances particulières, alla jusqu'à friser l'indiscipline. La ténacité superbe avec laquelle il défendit ses idées envers et contre les plus puissants de ses chefs et des ministres du Roi, finit par avoir raison de l'autorité. Lorsqu'après avoir fait d'Anvers la place la plus forte connue et avoir assuré les progrès de sa défense, après avoir réalisé sur ce point un camp

retranché capable de servir de sûr asile à toute l'armée belge, il démontra que la défense de la Meuse s'imposait à son tour, il rencontra de nouvelles et énergiques résistances qu'il finit cependant par vaincre. Il est vrai qu'il était alors considéré dans le monde entier comme une des rares autorités universelles. On sait qu'il avait été appelé à collaborer aux fortifications de Constantinople, de la Roumanie et de la Grèce.

Le général DEJARDIN écrit dans *le Ralliement* (n° du 29 juillet) : « Comme chef, Brialmont était d'un abord facile et généralement bienveillant ; il supportait même de ses inférieurs des discussions parfois très violentes. Était-ce cette opposition qui lui plaisait ? car ce même esprit était en lui. L'opposition c'était sa vie ! Mais elle était toujours justifiée par une grande élévation d'idées et un profond dévouement à son pays. Certes il commit des fautes, personne n'est infaillible. L'avenir dira ce qu'il faut penser de son œuvre en Belgique. Mais il était consciencieux et désintéressé. A une époque où l'on trafiquait de toutes choses, lui, le grand bâtisseur de Forts en tous pays, qui maniait tant de millions, on peut affirmer bien haut qu'il fut absolument intègre. La vie militaire de Brialmont montre toute l'habileté, la souplesse, la puissance d'assimilation et de persuasion, en même temps que l'éclectisme de cette nature réellement extraordinaire.

» Le jour où le gouvernement obtint de la Chambre les crédits nécessaires à la construction de la grande enceinte polygonale et du camp retranché d'Anvers, ce fut réellement un beau triomphe et sans précédent dans le monde militaire pour un si jeune officier (il avait alors 38 ans !)

» Ce succès réel du capitaine Brialmont le porta à approfondir les nombreuses et difficiles questions qui touchent à la fortification et à la défense des États. Il apporta dans cette étude un acharnement et une constance qui occupaient pour ainsi dire exclusivement sa pensée. »

M. Charles TARDIEU, qui l'a bien connu, dit de Brialmont : « Cet homme de guerre était un esprit très ouvert, une intelligence d'une culture supérieure, et un étonnant lecteur. Aussi sa conversation était-elle d'un prodigieux intérêt, d'autant que sa mémoire, toujours prête, avait réponse à tout, et qu'il se plaisait à rehausser de citations littéraires et d'anecdotes butinées tantôt dans les livres, tantôt dans la vie, ses arguments, ses paradoxes, voire ses boutades. Ce fut un des plus étincelants causeurs que nous ayons jamais rencontrés. »

Le général Brialmont était un travailleur infatigable. Il a publié, outre un nombre considérable d'articles de revues ou journaux militaires, vingt-neuf ouvrages importants formant quarante volumes, la plupart avec atlas. Ces travaux constituent une source inépuisable de renseignements pour ceux qui cherchent à se tenir au courant des progrès réalisés dans l'art de fortifier. On y trouve en effet, la description raisonnée de tous les types de travaux d'art, avec un nombre incalculable d'observations originales. Son Histoire du duc de Wellington, suffirait à la réputation d'un homme.

La défense de ses idées nécessita un grand nombre d'écrits sur des

sujets politiques ou techniques. On y compte plus de cinquante brochures, la plupart tout de polémique, d'un style vif, précis, discutant pied à pied, sentant la poudre.

Brialmont est mort simplement, comme il avait vécu, n'ayant jamais eu de prétention que pour ses idées, qu'en toute conscience il croyait justes.

Le général avait rédigé lui-même, le 15 juillet, six jours avant sa mort, le billet de faire-part qu'on a retrouvé dans ses papiers, et dont la famille a respecté les dispositions et le laconisme. Il indiquait simplement les noms des parents qui annoncent le deuil, le nom du défunt, sa date de naissance, et, au bas, ces mots : « L'inhumation a eu lieu... »

Celui qui possédait les plus hautes distinctions de tous les ordres de chevalerie d'Europe a voulu être entermé devant ses seuls parents et amis les plus intimes, sans aucun cérémonial, sans honneurs militaires, sans discours.

O. C.

#### NOS SOCIÉTÉS.

La Société royale de Moncrabeau, de Namur, fêtera dans quelques jours le 50<sup>e</sup> anniversaire de sa fondation.

Il y a deux ans, elle a commémoré de même l'anniversaire de la première exécution publique (1851) du *Bra Bouquet*, la célèbre chanson wallonne de Nicolas BOSSEY, laquelle fut officiellement adoptée comme chant national par le Conseil communal de Namur, le 31 juillet 1856. Le compte-rendu des fêtes organisées et une biographie de BOSSEY ont été publiés alors par M. Jacques GODENNE et la luxueuse publication (1) qu'il a faite à cette occasion est en grande partie occupée par un historique agréablement écrit et superbement illustré de la célèbre Société namuroise.

Cette société, qui constitue une des institutions les plus originales et les plus honorables de la Wallonie, méritait absolument cet honneur. Et ce n'est pas assez faire que d'insister sur l'originalité du Moncrabeau namurois, curiosité naguère encore unique, manifestation bien typique de l'esprit local. Il faut ajouter que les Quarante Molons, comme ils s'appellent encore (*molon*, en namurois, signifie « Toqué » dans le sens de burlesque) constituent une des plus généreuses entreprises de bienfaisance que l'on puisse signaler : depuis sa fondation, Moncrabeau a recueilli pour les pauvres de Namur, par ses fêtes et ses collectes, plus de deux cents mille francs. Ajoutons que Moncrabeau est une société wallonne dans le sens propre du mot : à toutes les fêtes qu'elle organise, la poésie, la chanson wallonne locale a la plus grande place, et cela s'explique : depuis BOSSEY, Charles WÉROTTE, MANDOS et autres, tous les écrivains du terroir ont brigué comme un honneur le titre de membre de la Société de Moncrabeau, où leur exemple a suscité plus d'une vocation. Et l'on peut dire que toute ou presque toute la littérature locale de Moncrabeau lui appartient en propre, au même titre que les musiques de BOSSEY et de ses successeurs.

(1) *Royale Moncrabeau ou Les 40 Molons namurois*, par Jacques GODENNE. Extrait de « La Province de Namur pittoresque, monumentale, artistique et historique ». — Broch. in-4° de 56 pp. avec dessins et photos. — Namur, Jacques Godenne, édit. 1901. Prix : 2 fr.

Or, qu'est-ce que Moncrabeau, et que vient faire à Namur, ce nom d'une petite commune de France ? Le Moncrabeau languedocien fut, au dernier siècle, le siège d'une société badine, dite « des menteurs et des craqueurs », à laquelle ont survécu presque jusqu'à nos jours ses diplômes très libéralement distribués. Les menteurs et craqueurs n'ont jamais fait



Le « molon » Jules MANDOR.

défaut nulle part. Ils n'ont jamais été plus facétieux qu'à Namur, où l'on excelle à « monter des bateaux. » Mais mentir pour mentir y est aussi un genre de sport très en honneur. Les concours de mensonges constituent encore une des distractions populaires dans le pays de la Sambre : au cabaret, de joyeux compères se portent des défis, et c'est à qui « craquera » le plus ingénieusement, c'est à qui enflera dans une narration concise, le plus de bourdes inédites et drôlatiques. Y eut-il à Namur des craqueurs diplômés de Moncrabeau en France ? Il faut le croire. Quoi qu'il en soit, il y a bon nombre d'années, un certain nombre de bourgeois de la Ville se réunissaient chaque semaine dans un

cabaret du faubourg de la Plante, pour fraterniser le verre en main en des causeries où naturellement la « blague » du terroir acquit vite tous les droits. Entre raconter des facéties et en inventer, il n'y a qu'un pas, surtout pour des Wallons, et des Wallons namurois.

En 1826, le « Cercle des Menteurs » était virtuellement fondé. La période troublée de 1830 arrêta ses ébats, mais la naturelle jovialité wallonne ne tarda pas à reprendre ses droits, et quatre ans plus tard, nos gais lurons reconstituaient leur cercle sous le nom de Cabinet des Mentés. La chanson facétieuse, la pasquille satirique régnaient aussi, non moins naturellement, dans ce cénacle qui, finalement, par une évolution ordinaire en

pays wallon, se transforma bientôt en une société organisée. L'Académie française de Moncrabeau venait de proférer son dernier mensonge. Nos *Molons* reprirent son nom et son programme. Ils s'imposèrent, avec une gravité comique, des statuts humoristiques, et des armoiries à démonter les hérauldistes des Deux-Mondes. Et en avant la musique !...

Mais quelle musique ! ou du moins quel orchestre ! La Société royale de Moncrabeau est certainement l'orchestre le plus fabuleux qui existe. Un coup de sifflet retentit. La toile se lève. Profonde sensation dans l'auditoire. Alignés sur des gradins, quarante personnages apparaissent, immobiles comme des momies, dans un costume bariolé et d'une incroyable fantaisie, qui tient du chinois, du mousquetaire, du persan et du chicart, complété par le blason des *Molons*. Brusquement les quarante momies se lèvent, font un profond salut à leurs auditeurs, puis le chef d'orchestre donne le signal. Voici *Li bia bouquet*. Autre sensation, cette fois d'aburissement profond. Il n'y a que les esprits moroses qui puissent ne pas se dérider en face de cet orchestre bigophonique et mirlitophile, de cette symphonie de musettes, de mirlitons, de lyres, de serinettes, d'une foule d'instruments sans nom, tout cela musant, sifflant, beuglant, raclant à qui mieux mieux et produisant, non pas une cacophonie burlesque, comme il semble qu'on s'y doive attendre, mais une harmonie musicalement satisfaisante et parfois d'une douceur très agréable. Et quels instruments produisent cet effet bizarre et surprenant ? C'est ici que les procédés ordinaires de description sont insuffisants. On trouve toutes les combinaisons inimaginables de la peau d'âne et de la ficelle avec les manches à balai et les vieux ustensiles de cuisine. Au pays de Moncrabeau les clarinettes se cueillent dans les potagers, sur les couches d'ognons montés à graine ; les hautbois poussent dans les champs de blé ; les trombones sont des gouttières détournées de leur usage ; on y joue du violon sur des manches de brosse ; la grosse caisse est un ci-devant tonneau ; la basse est une pelotte de fil tendue sur une vieille porte ; et les timbales sont deux couvercles de pot. Seul, le mirliton atteste l'effort de l'art instrumentiste. Et les noms que portent ces instruments sont eux-mêmes de l'invention la plus saugrenue : *criniki, cocolis, poriatophone, chimrettes, mirliton à soupape, flûte-cara, cougnoû à piston, créné-sôlô, chabot-basse, buse-traversière, violon-seringue, tchin d'al rimouye*, etc. Après Moncrabeau, on a créé au pays wallon et ailleurs maintes sociétés de « mirlitophiles », et, rien qu'à Liège, il y en a quatre ou cinq. Mais aucun de ces orchestres n'arrive à la hauteur humoristique de leur prototype. On a prétendu que Moncrabeau a voulu imiter Offenbach. Profonde erreur : les concerts moncrabeautiens étaient inaugurés depuis longtemps, alors que le célèbre violoniste était encore sur les bancs du Conservatoire.

Ce qui est peut-être le plus étrange, c'est que cette symphonie, qui tient en si grande apparence de la ménagerie, de la ferblanterie et de la chau-



dronnerie, fournit un ensemble fort harmonieux. Ce tintamaresque amphigouri fut du reste imaginé sous l'influence de Bosret lui-même, et Bosret était un vrai musicien, estimé de ses pairs. Moncrabeau-orchestre n'a cessé d'être dirigé par des chefs autorisés. Son répertoire, tout à fait original, contient des morceaux de réelle valeur, tels que *Li douvrådje do concert*, paroles de Wérotte, musique de Bosret; *Li piquette do djoû au villådje*, tableau d'un pittoresque très curieux; *Les Auvergnats surpris pa l'orådje*, etc. Dans les intermèdes de ses concerts, il produit des artistes réels, choisis parmi ses membres, des instrumentistes, des solistes de très grand talent, et qui ont fait parler d'eux dans les gazettes...

Nous passerons sous silence les traditions particulières de la Société, qui se manifestent par des réunions intimes, au programme farci de fantaisies épiques, dont on trouvera l'agréable et authentique récit dans le travail de M. GODENNE.

La Société de Moncrabeau a été fondée le 27 septembre 1843 — M. GODENNE prouve, par des documents peu connus, que cette date est bien exacte. Depuis lors, les Quarante Molons n'ont cessé de se recruter parmi les habitants les plus honorables et les plus distingués de la cité. Les chansonniers Charles Wérotte, Julien Colson, Jules Mandos, Metten, Stratmann, le poète Philippe Lagrange sont à citer ici. Mais les notabilités de tout genre sont des plus nombreuses au rôle des Moncrabeautiens.

Les fêtes du cinquantenaire du *Bia Bouquet* se sont déroulées devant un public de plus de quatre mille personnes. Celles du cinquantenaire de la Société passionnent également la population tout entière. C'est assez dire l'estime dans laquelle les Namurois tiennent leur glorieuse Société qui est une des plus honorables curiosités de leur terroir et du pays. S'il fallait une autre preuve de cette estime, nous la trouverions dans la publication luxueuse de M. GODENNE, qui, vendue deux francs, constitue une sorte d'hommage personnel de l'excellent éditeur namurois à la Société si vivante et si wallonne des Quarante Molons.

O. G.

#### FAITS DIVERS :

**DINANT.** — Le XVII<sup>e</sup> Congrès de la Fédération historique et archéologique de Belgique a coïncidé à Dinant avec l'Exposition artistique que nos lecteurs connaissent.

C'est M. Alfred Bequet, le toujours vaillant président de la Société d'archéologie de Namur, qui a prononcé le discours inaugural, esquissant à grands traits l'histoire de la bijouterie, de l'orfèvrerie, de la dinanderie au pays de Dinant, et affirmant de nouveau la théorie bien connue par laquelle il a rattaché l'industrie d'art dinantaise à celle qui florissait avant l'invasion franque dans la grande villa romaine d'Anthée.

Après lui, M. Pirenne a donné une conférence qui ne figurait point au programme de la séance — et qui restera probablement la communication la plus intéressante du Congrès de 1903. Il a révélé, — car c'est une véritable et très inattendue révélation, — que Dinant fit partie, seule parmi les villes wallonnes, et dès avant 1344, de la Hanse teutonique. Les « vendeurs

de pots de cuivre » qui avaient fait de leur ville un centre métallurgique, le Seraing du moyen âge, entrèrent dans la Hanse on ne sait comment, en sortirent on ne sait quand, mais jouirent des privilèges reconnus aux Allemands. Sentant la nécessité d'une puissante protection à l'étranger, ils s'étaient rappelés que la Principauté de Liège dépendait de l'Empire et ils le firent habilement valoir, tant qu'ils y trouvèrent leur intérêt, remplissant d'ailleurs avec une constante loyauté leurs devoirs à l'égard de la grande association.

— A propos de l'Exposition des Dinanderies, nous signalerons la publication d'une brochure de M. P. HACHEZ sur la *Dinanderie et les Dinandiers*. C'est une conférence que l'auteur avait faite à Bruxelles, sous les auspices du cercle wallon « Nameur po tot ». WALLONIA n'ayant pas reçu cette brochure, regrette de n'en pouvoir parler plus longuement.

— Une communication d'importance capitale faite récemment par M. God. KURTH, à l'Académie royale, vient de jeter une vive lumière sur l'origine de l'art si remarquable auquel Dinant a donné son nom. Nous empruntons au journal *le XX<sup>e</sup> Siècle*, de Bruxelles (n<sup>o</sup> du 10 août), le résumé de cette lecture de M. Kurth.

Elle a pour titre : *Renier de Huy, l'auteur véritable des fonts baptismaux de Saint-Barthélemy de Liège, et le prétendu Lambert Patras*. Il y a là une double affirmation qui est prouvée à grands renforts de textes et de documents. Lambert Patras n'a jamais existé. Jean d'Outremeuse, le seul qui nous ait conservé ce nom, l'a purement et simplement inventé. Non seulement ce romancier, qui ne mérite pas le nom de chroniqueur, est coutumier de ce genre de méfaits ; mais, en ce qui concerne l'œuvre d'art en question, il raconte, au sujet de son origine, une histoire tellement saugrenue, que c'est à se demander comment elle a jamais pu obtenir créance devant les historiens, qui l'ont bénévolement acceptée sans penser à la soumettre à un contrôle. Le seul fait qu'à l'époque où Jean d'Outremeuse place la confection des fonts — 1113 — il n'y avait pas encore de noms de famille, suffit à faire juger de la valeur de son récit, dans lequel les extravagances, les contradictions et les impossibilités sont innombrables. D'ailleurs, un chroniqueur très sérieux, Jean de Warnant, antérieur d'un demi-siècle à Jean d'Outremeuse et parfaitement informé, mais dont le témoignage n'a été exhumé qu'il y a quelques années, nous dit formellement que le chef-d'œuvre fut exécuté par un artiste hutois du nom de Renier. Et d'autre part, nous retrouvons cet artiste dans une charte de l'évêque de Liège Albéron I<sup>er</sup> pour Notre-Dame de Huy, où il intervient comme témoin et où il est qualifié *Reinerus aurifaber*, Renier, orfèvre. C'est entre les années 1107 et 1118 que ce grand artiste acheva son œuvre admirable, qui lui fut commandée par l'abbé Hillin (+ 1113) et qui fut placée dans l'église Notre-Dame-aux-Fonts de Liège, où elle resta jusqu'à la Révolution française.

Après avoir ainsi établi la paternité de l'œuvre et l'état-civil de l'auteur, M. Kurth est amené à montrer la part qui revient à la ville de Huy dans les

chefs-d'œuvre de la batterie mosane. Cette part est prépondérante. Huy, qui est la plus ancienne commune du monde et qui fut la seconde ville de la principauté de Liège, a précédé Dinant dans chaque manifestation de la vie publique, et ses marchands sillonnaient les chemins d'Europe dès la fin du x<sup>e</sup> siècle. Nous les rencontrons sur les marchés de Cologne, de Coblenze, de Londres, exposant en vente des dinanderies d'avant la lettre, comme c'est bien le cas de le dire, et il faut remarquer que les deux plus grands artistes du métal que le pays de la Meuse aient produits, c'est-à-dire notre Renier et Godefroid de Claire, sont deux Hutois. Toutefois, dès la fin du xii<sup>e</sup> siècle, Dinant prenait incontestablement le premier rang dans cette industrie qui lui doit son nom, et la batterie déclina si rapidement à Huy qu'au xv<sup>e</sup> siècle, lorsque les Hutois firent un effort pour la ressusciter dans leur ville, nul ne se doutait qu'elle y eût jamais fleuri. L'historien hutois Mélarl n'en parle pas, et il se persuade même que, dès l'origine, c'est sur la draperie que « cette ville at esté fondée ».

**MONS.** — L'éditeur du Saint-Siège vient de s'adresser à la Belgique pour la gravure en taille douce d'un portrait du nouveau pape Pie X. C'est M. Charles Bernier, d'Angre, qui a été chargé de ce travail artistique. Ce choix honore le jeune artiste et l'école de gravure de Mons, dont M. Auguste Danse fut l'éminent fondateur.

— Le Borinage entier vient de fêter chaleureusement le plus célèbre des *Framisoux*, Joseph DUFRANE, vulgarisateur de cette littérature boraine si pittoresque dans ses expressions, aux images si colorées.

Né à Frameries le 23 décembre 1833, Joseph DUFRANE, frère du député libéral de Mons, ne s'adonna que bien tard (vers l'âge de 45 ans) à la traduction en borain de quelques fables de La Fontaine, notamment *El Leuye éyé l' Bêdo*, *El Leuye éyé l' Tchîye*, etc. Ces traductions obtinrent immédiatement un succès considérable. Bientôt DUFRANE fit des œuvres originales, récits en prose et chansons, parmi lesquelles : *Et c' n' est ni co Fram'ries*, universellement connu, et qui depuis est devenu vraiment le chant national des *Framisoux*.

Un premier recueil des œuvres de DUFRANE, parut en 1880, sous le titre d'*Armonaque borain*. Le succès fut énorme. L'*Armonaque* parut encore en 1881 et 1882. En 1885, M. Dufrane-Friart édita à Frameries un petit hebdomadaire, le *Tambour battant*, organe libéral progressiste. Joseph DUFRANE, sollicité par son frère, publia chaque semaine en première page une chronique en jatois qu'il signa *Bosquétia* (Eureuil). Malheureusement, *Tambour battant* disparut en 1887, et les chroniques délicieuses de *Bosquétia* firent de même.

C'est alors que J. DUFRANE consacra toute son activité à faire des pièces de théâtre. Il fit d'abord *El cron Saudart*, comédie en deux actes, et *El Parvenu*, comédie en un acte. Le Cercle des Bosquétias interpréta magistralement ces deux pièces à Frameries, le 6 avril 1890. Le succès fut étourdissant. Depuis 1891, il en a composé une dizaine d'autres avec le même talent.

Le style de DUFRANE se caractérise par le tour alerte et vif du récit, les expressions pittoresques, le coloris des images comme les affectionnent les Borains. Le ton en est parfois un peu gaulois et rabelaisien, mais jamais graveleux ni grossier ; c'est au contraire de bonne et saine littérature, où la vie boraine se reflète avec une rare fidélité.

Joseph DUFRANE, dont le nom est archi-connu en Borinage, est un homme affable et sympathique à tous. Il jouit d'une popularité de bon aloi et les *Framisoux* sont fiers à juste titre de leur concitoyen.

— Le *Journal de Mons*, du 29 août, annonce que les Comités de la Société des Sciences, de la Société des Bibliophiles belges et du Cercle archéologique se sont réunis en vue d'organiser en commun, pour 1904, le 18<sup>e</sup> congrès de la Fédération archéologique et historique de Belgique. L'assemblée a nommé un Comité chargé spécialement de l'élaboration du programme du congrès et de l'examen du projet qui lui a été soumis d'organiser, à l'occasion du congrès, une exposition des industries d'art dans l'ancien Hainaut. On sait que Mons a déjà été, en 1894, le siège d'un de ces congrès et qu'il obtint un grand et légitime succès.

**LIÈGE.** — L'art ancien fera l'objet, à l'Exposition de Liège, en 1905, d'un compartiment spécial qui, organisé sous les auspices de l'Institut archéologique liégeois, promet d'être des plus intéressants. Le commissaire spécial du gouvernement pour cette exposition est M. le baron de Sélys Fanson, et ce nom est à lui seul un gage de succès. Le Comité exécutif se composera de deux sections ; l'une d'art religieux, l'autre d'art civil, et il est dès à présent probable que l'on obtiendra pour l'exposition de l'art ancien le haut patronage de S. A. R. la princesse Elisabeth de Belgique, qui compte parmi ses ancêtres six princes-évêques de Liège.

Le Palais de l'Art ancien consistera principalement en une reproduction de la « troisième Violette » ou « Maison de la cité de Liège », édifice qui disparut en 1691. Autour de ce monument régneront des galeries dont les façades rappelleront les constructions liégeoises de la même époque. L'ensemble sera des plus curieux. On compte, enfin, édifier d'une façon définitive, en cet endroit, l'ancien perron gothique — le Perron liégeois — qui, placé jadis sur la place du Marché, fut détruit par un ouragan en 1693.

Nul doute que l'exposition de l'Art ancien ne soit un précieux élément d'intérêt et de succès pour l'Exposition Internationale de 1905.

— Sous le titre de Fête des Arts et du Travail, sous le patronage de l'Administration communale, la Société « Liège-Attractions » a présenté, devant une foule énorme, l'admirable œuvre populaire du compositeur parisien Gustave CHARPENTIER, « le Couronnement de la Muse du Peuple ». La Muse élue par les ouvrières liégeoises, M<sup>lle</sup> Elisabeth Peters, a été l'objet de manifestations touchantes. Le sort lui-même avait voulu, dirait-on, collaborer à la fête. M<sup>lle</sup> Peters est armurière et représentait donc une industrie foncièrement liégeoise. Le génial auteur de *Louise*, en associant intimement le peuple à cette manifestation de joie et de ferveur, en unissant avec un sens



merveilleux du décor les chants, la danse, la mimique, a rénové la tradition interrompue des spectacles grandioses de jadis, où chacun prenait sa part à l'allégresse générale et qui permettaient à tous de s'exalter dans une communion fraternelle. Le succès de son œuvre à Liège a été très grand.

Au banquet qui a clôturé la fête de la Muse, M. CHARPENTIER, dans un discours vibrant et d'une philosophie très haute, a prononcé, notamment, ces paroles :

« ... La seule idée que j'étais dans la cité de Grétry remplit mon âme » de fierté. Grétry ! génial musicien dont les idées dirigent encore aujourd'hui notre vie artistique, il me semble aujourd'hui que c'est toi que nous célébrons. Grétry ! homme simple, homme de vérité tranquille et profonde, tu n'as pas comme Wagner, qui s'inspira de tes écrits prophétiques, une auréole d'éclair sur un couchant de pourpre ; on ne t'a pas fait comme à Franck la réputation d'un génie surnaturel, détaché des affaires du pauvre monde... Mais tu vivras dans le cœur des générations autant qu'eux, plus librement qu'eux, car tu ne leur auras pas été imposé par le snobisme ou le pharisaïsme ».

— La ville va être enfin dotée d'un Théâtre communal wallon. La Commission, instituée il y a trois ans, sous la présidence de l'échevin des Beaux-Arts, et composée de MM. Lequarré et Chauvin, Tilkin, Delaite, Fauconnier, O. Colson, etc., avait d'abord demandé la construction d'une scène de spectacle. Le Conseil communal a craint d'être trop généreux. Il a voté 25.000 francs et a loué pour trois ans la salle du Casino Grétry, siège de l'ancien Théâtre wallon, à laquelle de nombreuses modifications devraient nécessairement être apportées. Une troupe régulière, subsidiée, sera formée. Le directeur sera nommé par le Conseil communal. Le répertoire sera dressé par une Commission spéciale nommée par le Collège. On compte que le nouveau Théâtre wallon ouvrira ses portes en novembre.

**BRUXELLES.** — M. LÉON LEPAGE, échevin de l'instruction publique de Bruxelles, a récemment adressé aux chefs d'école de la ville un ordre de service où il attire l'attention des instituteurs sur l'utilité de recueillir les mots, les locutions, les aphorismes particuliers au langage bruxellois, au vieux flamand de terroir qui se perd peu à peu sous la poussée du français et sous l'influence de l'immigration considérable d'éléments provinciaux en possession d'autres dialectes. « Nul mieux que les instituteurs et les institutrices, en relations constantes avec les enfants des classes populaires, avec leurs parents, n'est à même de recueillir ces expressions pittoresques, souvent imagées, nées de l'imagination du peuple, frappées parfois au coin de son bon sens simpliste, inspirées par sa vie, ses occupations, ses désirs, la forme de son humour ou de sa joie. » L'honorable échevin ajoute que dans la récolte on peut même comprendre les chansons. Qu'il prenne garde qu'on ne les lui « corrige » !



## La Jeunesse, association traditionnelle

I

### Acte en faveur de la Jeunesse

Nous avons rappelé, en quelques pages (*Wallonia*, t. X, p. 158), des souvenirs sur l'organisation de la Jeunesse, en Hainaut. Nous y avons signalé l'existence de la Jeunesse comme formant dans nombre de localités aussi bien urbaines que rurales une collectivité bien vivante, une « association traditionnelle ».

Un document que nous avons trouvé depuis la publication de cette notice, nous permet de constater que, dans une commune voisine de Beaumont, à Solre-Saint-Géry, la Jeunesse constituait dans le cours du XVIII<sup>e</sup> siècle, une institution possédant une personnalité civile ; c'est la constitution d'une rente au profit de la Jeunesse de ce village.

Solre-Saint-Géry était une modeste localité dépendant, sous l'ancien régime, du comté de Beaumont et ressortissant au spirituel du diocèse de Liège.

Un nommé Claude Graux avait le 16 mai 1747 engagé son fils Jean-Baptiste comme milicien à la décharge de la communauté de Solre-Saint-Géry, moyennant cent écus aux couronnes, somme fournie par les échevins et la Jeunesse. C'était pendant l'occupation française ; l'intendant du roi Louis XV imposait aux communes l'obligation de fournir un certain nombre de soldats.

Jean-Baptiste Graux n'ayant pas rempli ses engagements et son père n'ayant pu rembourser les cent écus, ce dernier constitua le 9 avril 1750 devant le mayeur et les échevins de la ville de Chimay, au profit de la communauté et Jeunesse de Solre-Saint-Géry, une rente perpétuelle de huit florins dix patards hypothéquée sur une maison et dépendances.

Nous transcrivons cet acte qui atteste la capacité de posséder

reconnue à la Jeunesse de Solre-Saint-Géry, parce qu'il constitue un des rares documents qu'on retrouve sur cette institution. L'original est au Greffe scabinal de Chimay, aux archives de l'Etat à Mons.

« Le 9 avril 1750, Claude Graux, habitant et de résidence au faubourg de Chimay, comparant par devant les mayeur et eschevins de Chimay, a remontré que, le seize mai 1747, il a donné assurance aux mayeur et eschevins de Sort-Saint-Géry et la jeunesse dudit lieu de la somme de cent escus aux couronnes, pour engagement de milicien de Jean-Baptiste Graux, son fils, pour le service de lad. communauté; et comme celui-ci n'avoit remplis ses engagements et ledit Graux n'ayant argent en mains pour restituer ladite somme, ils se sont accommodé avec le s<sup>r</sup> Gabriel Laurent, mayeur dudit Sort-Saint-Géry, muni de procure de ses collègues, que ledit Graux connoit d'avoir bien et léalement vendu audit s<sup>r</sup> Laurent présent acquérant et acceptant au proffit tant de leure communauté que de leure jeunesse, huit florins dix pattars l'an de rente franche et exemple des xx<sup>e</sup>, centiesmes, tailles et impositions mises ou à mettre par qui que ce soit, en extinction entière de ladite somme de cent escus aux couronnes, pour ceux dudit Sort-Saint-Géry en jouir presentement et la recevoir pour la première année comme nouvelle charge et affectation d'hypotecque sur une maison, chambre prise dans la cense des pauvres faisant coing à la cour de ladite cense scise sur le grand sarteau du costé du levant; item sur une escurie tenant à ladite cense tenant au verger de la mesme cense du levant appartenante presentement à J.-B. Fontenelles, du midy et du couchant audit Fontenelles et sur un quartron ou environ de jardin potager et verger tenant aux terres, aux chemins et audit Fontenelles; et ainsi continuer d'an en an à toujours sauf le rachat que faire le pourra quand bon semblera en une seule fois à raison du denier seize en argent à l'édicte du souverain, l'escus aux trois couronnes pour trois florins cinq pattars et un liard et les autres espèces à proportion, payant lors tous arrérages et advenant de tems en deux, ayant conduit lesdis biens n'estre chargéz que de douze florins dix pattars de rente vers le susdit Fontenelles; pour lequel vendange faire valloir et sortir effect selon loy, ledit Graux, en mettant la main au baston, s'est bien et duement devesti et deshérité de ladite rente de huit florins dix pattars entre les mains dudit mayeur présent loy et renoncé in forma en observant les formalités requises à loy, puissant de ce faire comme à luy venant, desquels estant au mesme point et estat investy et adherité ledit s<sup>r</sup> Laurent au proffit que dit est, ledit Claude Graux s'estant arriere devesty et deshérité desdis biens, pour

à faute de payement de rente en estre fait comme coutume veut. Fut présent comme mayeur dudit Chimay le s<sup>r</sup> Jean-François Leclercq et comme eschevins les soussignés, les jour mois et an que dessus ».

ERNEST MATTHIEU.

II

« **Plainte criminelle et délictore** »  
**au sujet de la Jeunesse de Clermont (Walcourt)**

Le document suivant, dont l'original est communiqué à WALLONIA par M. J. ERNOTTE, de Donstiennes, est relatif à un usage encore en vigueur dans beaucoup de nos villages d'Entre-Sambre-et-Meuse; autrefois, il était en quelque sorte de droit coutumier. Certes, la « plainte » ci-dessous en conteste la légitimité, mais il faut remarquer qu'elle date de 1722, époque déjà avancée où les mœurs rurales commençaient à subir une certaine évolution. Néanmoins, c'était encore toute la Jeunesse qui s'était occupée d'exercer les repréailles du « cornage » ou charivari, à propos duquel la plainte a été dressée.

La commune de Clermont, actuellement du canton de Walcourt, province de Namur, appartenait autrefois au Pays de Liège comme propriété de l'abbaye de Lobbes, près de Thuin.

« *Messteurs de la Courte de justice de Clermont,*

» Albert Brogniez, officier baillif de ce lieu, estant en cette qualité obligé de poursuivre a castigation, selon les peines encourues, ceux qui dans cette juridiction de son office, se presument de delenquer, fait et déduit contre Adrien Defosset, et autres adne (adjournés) et denomez a la superscription de cet escrit, pour chacun desquels il l'employe, les points et articles qui sensuivent, sans tout préjudice et autres clauses les plus salutaires.

» 1. Qu'il est publicque que le huist du present mois de mars 1722 jour de dimanche, il y a eu une querelle et bataille audit Clermont sur les neuf heures de la nuit;

» 2. Que l'origine de cette querelle resulte de ce que Theodard Hays, bourgeois de la ville de Thuin, ayant épousé depuis peu Catherine Scory, fille de Simon Scory, veuve Coeschésuin, allieur qu'a Clermont, a pretendument frustré par la Jeunesse dudit Clermont de leur « prétendu droit » qu'elle nomme vulgairement *Wallonage*, consistant a regaler ou faire boire par le nouveau marié estranger la Jeunesse du lieu de la résidence de la fille qu'il épouse;